LES MÉTIERS DE LA MOBILITÉ

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

metiersdelamobilite.ge.ch

planifier construire entretenir

Souvent méconnus et peu mis en valeur, les métiers de la mobilité sont pourtant essentiels pour délivrer des prestations de qualité dans le cadre de la planification, de la construction et de l'entretien des infrastructures de transports de notre canton. Au point que dans certains domaines, l'office cantonal des transports (OCT) et celui du génie civil (OCGC) rencontrent des difficultés à recruter du personnel.

Plus d'informations sur
metiersdelamobilite.ge.ch

planifier

construire

entretenir

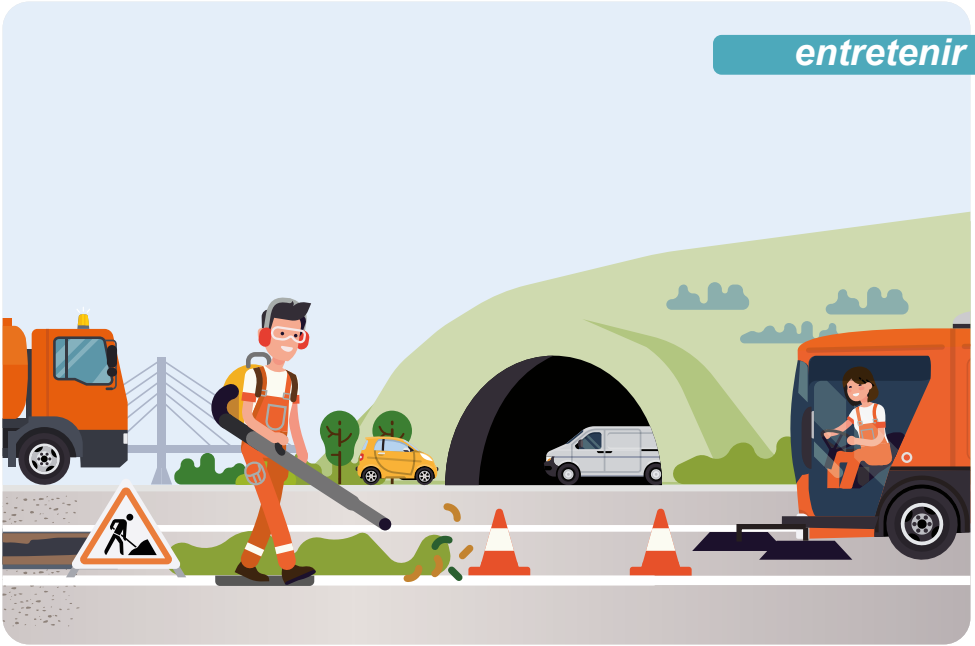

LES MÉTIERS DE LA MOBILITÉ

Ingénieur / ingénieure sécurité spécialiste MSST 1
Agent / agente d'exploitation 2
Conducteur / conductrice de véhicules lourds 3
Ingénieur / ingénieure spécialiste espaces verts et biodiversité 4
Peintre en signalisation routière 5
Mécanicien / mécanicienne en maintenance d'automobiles 6
Mécanicien / mécanicienne en motocycles 7
Gestionnaire en logistique 8
Ingénieur / ingénieure équipements d'exploitation et de sécurité (EES) 9
Ingénieur / ingénieure en génie civil 10
Ingénieur / ingénieure en régulation du trafic 11
Ingénieur / ingénieure en transports 12
Technicien ou technicienne de maintenance 13

INGÉNIEUR / INGÉNIEURE SÉCURITÉ SPÉCIALISTE (MSST)

L'ingénieur ou l'ingénieure sécurité spécialiste MSST soutient les employeurs dans la mise en œuvre des exigences légales en matière de prévention, de sécurité et de protection de la santé au travail. La personne est ainsi amenée à évaluer les dangers sur les lieux professionnels, à définir les mesures nécessaires afin de limiter au maximum les risques d'accident et à conseiller les employeurs et les employés sur les normes de sécurité en vigueur.

1

L'ingénieur / ingénieure sécurité spécialiste MSST à l'office cantonal du génie civil

L'ingénieur / ingénieure sécurité spécialiste MSST est rattaché-e à la direction de l'entretien des routes (DER) qui a pour mission d'exploiter, entretenir et gérer le domaine public cantonal y compris le patrimoine arboré; entretenir et réparer le parc de véhicules, d'engins ainsi que la batellerie de l'Etat.

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Elaborer des projets spécifiques de sécurité et identifier les risques liés aux différents métiers;
- Etablir des rapports sur les actions préventives et correctives;
- Définir les objectifs et la politique de prévention, de sécurité, de santé au travail et de préservation des infrastructures et des équipements, puis planifier, contrôler leur réalisation;
- Réaliser la codification annuelle et l'analyse statistique des déclarations accidents professionnels;
- Contrôler et tester régulièrement les installations de défense incendie des sites, des appareils et équipements de sécurité ainsi que les moyens mobiles destinés aux équipes d'intervention. Etablir des plans d'alarmes et d'évacuation;
- Réaliser des travaux de prévention des accidents et de constats post accidents.

AGENT / AGENTE D'EXPLOITATION

L'agent / agente d'exploitation s'occupe de la maintenance et du maintien en bon état des aménagements extérieurs et des infrastructures (service voirie des routes, chemins, places, parcs et espaces verts). La personne est en charge de ces prestations, autant mécanisées que manuelle.

2

L’agent / agente d’exploitation à l’office cantonal du génie civil

Le travail d’agent / agente d’exploitation est rattaché au service de la maintenance des routes cantonales (SMRC) qui a pour mission d’assurer la continuité de la circulation et la durabilité du réseau cantonal. Il doit garantir la conservation du réseau, la viabilité routière et la fluidité du trafic, la salubrité publique et la diminution de la pollution mais également la préservation et le renouvellement du patrimoine arboré et herbacé de sa compétence et le service de permanence.

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Garantir la conservation du réseau routier cantonal au moyen d’une série de véhicules (camionnette, balayeuse-brosse, petite arroseuse) et d’engins divers (épareuse, moto-faucheuse, machines télécommandés, tondeuse, faux-à-fil, élageuse et tronçonneuse);
- Assurer la fluidité du trafic (sécurité des usagers);
- Réaliser les travaux d’exploitation courante (nettoiements des routes, bouchages des trous, colmatage de fissures, fauchage de l’herbe, balayage des feuilles mortes, taille des haies);
- Contrôler et valider la mise en place de la signalisation temporaire et fixe pour les travaux d’exploitation et pour les travaux d’entretien, selon les normes, directives et les principes en vigueur;
- Effectuer des permanences (accident/incident et viabilité hivernale);
- Participer à la maintenance des véhicules en effectuant divers travaux de premier entretien (graissages, lavages, contrôles).

CONDUCTEUR / CONDUCTRICE DE VÉHICULES LOURDS

Le conducteur ou la conductrice de véhicules lourds conduisent différents types de véhicules à moteur lourds et légers (camions porteurs, camions avec remorque ou semi-remorque) servant au transport de marchandises ou de matériaux sur de courtes ou de longues distances.

Le conducteur / la conductrice de véhicules lourds à l'office cantonal du génie civil

Le conducteur / la conductrice de véhicules lourds est rattaché-e au service de la maintenance des routes cantonales (SMRC) qui a pour mission d'assurer la continuité de la circulation et la durabilité du réseau cantonal. Il doit garantir la conservation du réseau, la viabilité routière et la fluidité du trafic, la salubrité publique et la diminution de la pollution mais également la préservation et le renouvellement du patrimoine arboré et herbacé de sa compétence et le service de permanence. D'autre part, cette fonction se retrouve également au sein du service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA).

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Garantir la conservation du réseau routier cantonal au moyen d'une série de véhicules des interventions avec conduite et utilisation de différents types de véhicules, engins, portes-outils (balayeuse, laveuse, aspirateur de boues, cureuse de canalisations) et d'engins divers (épareuse, tracteurs);
- Effectuer des travaux au moyen de véhicules, véhicules lourds, machines dans le cadre de toutes les activités relatives à l'exploitation des routes et ses accotements;
- Assurer la sécurité des usagers de la route et la fluidité du trafic en tout temps;
- Participer à la maintenance des véhicules et des engins en effectuant divers travaux de premier entretien (graissages, lavages, contrôles);
- Réaliser des travaux d'exploitation sur le domaine public cantonal (déneigement, salage, nettoyage, entretien de zones vertes et accidents);
- Contrôler et valider la signalisation temporaire et fixe pour les travaux d'exploitation pour les travaux d'entretien.

INGÉNIEUR / INGÉNIEURE SPÉCIALISTE ESPACES VERTS ET BIODIVERSITÉ

L'ingénieur / ingénieure spécialiste espaces verts et biodiversité est en charge de la surveillance de la végétation, de l'exécution des projets, de l'application des stratégies, des plans opérationnels et de gestion de la végétation.

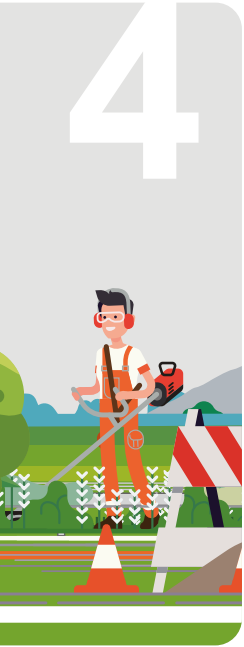

Ingénieur / ingénieure spécialiste espaces verts et biodiversité à l'office cantonal du génie civil

L'ingénieur / ingénieure spécialiste espaces verts et biodiversité est rattaché au service de la maintenance des routes cantonales (SMRC) qui a pour mission d'assurer la continuité de la circulation et la durabilité du réseau cantonal. Il doit garantir la conservation du réseau, la viabilité routière et la fluidité du trafic, la salubrité publique et la diminution de la pollution mais également la préservation et le renouvellement du patrimoine arboré et herbacé de sa compétence et le service de permanence.

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Mettre en œuvre la gestion globale du patrimoine naturel du domaine public cantonal de Genève, (arbres, cordons arborés et haies vives, lisières forestières, surfaces herbacées, faune et flore) tout en garantissant un niveau élevé de sécurité pour tous les usagers;
- Appliquer le plan de gestion pour la sécurisation des forêts situées dans le périmètre d'influence des routes cantonales, tout en garantissant un niveau élevé de sécurité pour tous les usagers;
- Accompagner et suivre en qualité d'experts-conseils le volet «paysager» de différents projets touchant le domaine public cantonal;
- Participer aux projets et stratégies environnementales de développement territorial durable;
- Planifier, conduire et coordonner des mesures de gestion différenciée des espaces verts en faveur de la biodiversité en coordination avec les divers partenaires internes et externes.

PEINTRE EN SIGNALISATION ROUTIÈRE

Sur la base des marquages existants et de plans remis par l'ingénieur-e de la circulation, le/la peintre en signalisation routière sécurise la route à l'aide de balises puis réalise les travaux nécessaires à la mise en œuvre du marquage routier. Ce dernier pourra être en peinture blanche (lignes de guidage) ou jaune (passage piétons) selon les dispositions prévues par la loi.

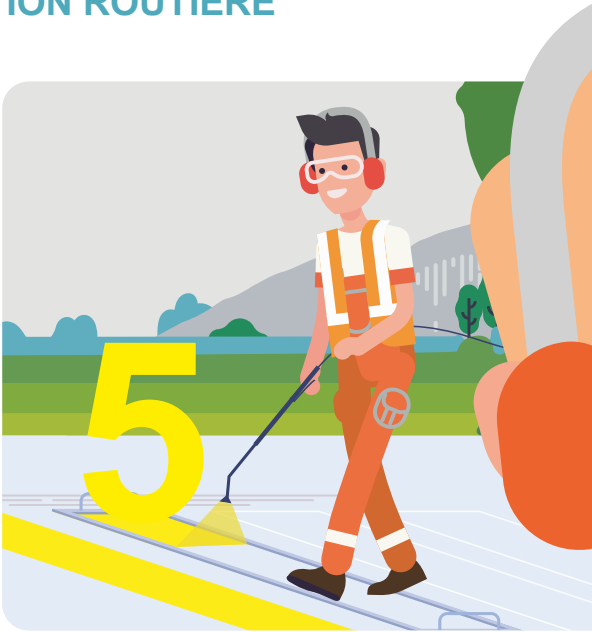

Peintre en signalisation routière à l'office cantonal du génie civil

Le / la peintre en signalisation routière est rattaché au service de l'entretien du patrimoine des routes cantonales (SEPRC) dont la mission est de garantir un niveau élevé de sécurité et de service pour tous les usagers du domaine public cantonal notamment par la surveillance, la sécurisation et le renouvellement de ses infrastructures routières, cyclables et piétonnes, par la réalisation de travaux de réparations en lien avec les sinistres et par la surveillance technique de tous les travaux situés sur le réseau cantonal.

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Mettre en place le balisage et du guidage des usagers (piétons, vélos, circulation, etc.) pour sécuriser l'espace de travail;
- Réaliser les marquages (lignes de guidage, pictogrammes, passages pour piétons, flèches de présélections, etc.);
- Entretenir le matériel et les outils de travail (machines, pistolet de peinture, etc.)
- Effectuer le relevé des marquages (métrage).
- Ausculter l'ensemble des marquages des routes cantonales;
- Renouveler et entretenir le mobilier urbain de sécurité (potelets, abeilles, chevrons, etc.).

MÉCANICIEN / MÉCANICIENNE EN MAINTENANCE D'AUTOMOBILES

Le mécanicien ou la mécanicienne en maintenance d'automobiles exécutent les travaux de contrôle, de maintenance et de réparation sur des véhicules légers ou sur des véhicules utilitaires, selon leur spécialisation. Ils changent les pièces mécaniques et les composants électriques ou électroniques défectueux ou usés, afin d'assurer un excellent état de fonctionnement du véhicule et une sécurité maximale à ses occupants.

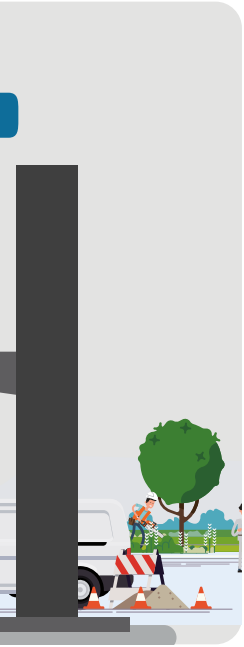

Le mécanicien ou la mécanicienne en maintenance d'automobiles à l'office cantonal du génie civil

Le mécanicien ou la mécanicienne en maintenance d'automobiles est rattaché au service ateliers et garage qui est responsable de l'entretien et de la maintenance de tous les véhicules de l'Etat (hors police), comptant environ 1'000 véhicules et engins et machines et poids-lourds. Il participe activement au service hivernal, permettant de garantir la viabilité de toutes les voies publiques cantonales, pendant l'hiver.

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Examiner une flotte hétérogène de biens, comprenant machines, engins, petites machines, afin de déterminer la nature, l'ampleur et l'emplacement des défectuosités;
- Exécuter toutes les opérations de réparation, entretien et maintenance, prévus dans le plan général de suivi de la flotte rattachée à l'atelier mécanique du service;
- Participer, pendant ou en dehors de l'horaire de travail habituel, aux permanences, piquets et autres activités nécessaires au bon fonctionnement de la mobilité et sécurité sur le canton de Genève.

MÉCANICIEN / MÉCANICIENNE EN MOTOCYCLES

Le mécanicien ou la mécanicienne en motocycles démontent, nettoient, contrôlent, ajustent ou remplacent les pièces défectueuses de tout type de motos. Ils effectuent les travaux de service et de réparation, le réglage des moteurs et le montage des accessoires. Ces professionnels participent à la vente des véhicules neufs ou d'occasion et conseillent les clients en matière d'accessoires: combinaisons, casques, gants, dispositifs améliorant les performances des motos ou les rendant plus confortables.

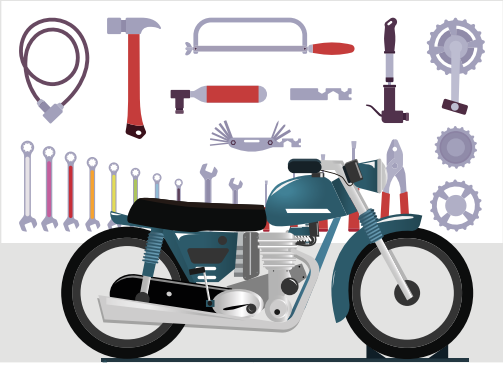

Le mécanicien ou la mécanicienne en motocycles à l'office cantonal du génie civil

Le mécanicien ou la mécanicienne en motocycles est rattaché au service ateliers et garage qui est responsable de l'entretien et de la maintenance de tous les véhicules de l'Etat (hors police), comptant environ 1'000 véhicules et engins et machines et poids lourds. Il participe activement au service hivernal, permettant de garantir la viabilité de toutes les voies publiques cantonales, pendant l'hiver.

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Examiner une flotte de près de 250 motos et autant de cycles électriques, afin de déterminer la nature, l'ampleur et l'emplacement des défectuosités;
- Exécuter toutes les opérations de réparation, entretien et maintenance, prévus dans le plan général de suivi de la flotte rattachée à l'atelier mécanique du service;
- Participer, pendant ou en dehors de l'horaire de travail habituel, aux permanences, piquets et autres activités nécessaires aux mobilisations du corps de police, pendant les événements majeurs sur le canton.

GESTIONNAIRE EN LOGISTIQUE

Le / la gestionnaire en logistique réceptionne et contrôle toutes sortes de marchandises (matières premières, produits industriels, pharmaceutiques ou alimentaires, lettres, colis, etc.) qu'il / elle prépare en vue de leur entreposage ou de leur livraison aux clients. Selon l'orientation dans laquelle il / elle s'est formé-e, le / la gestionnaire en logistique planifie, organise et réalise des tâches de distribution, de stockage ou de transport.

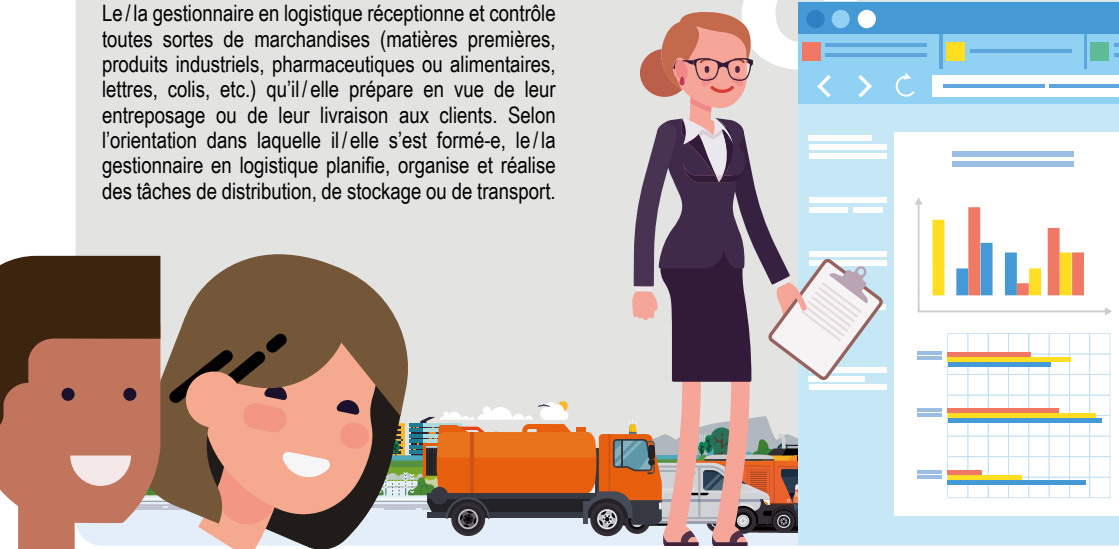

Le / la gestionnaire en logistique à l'office cantonal du génie civil

Le / la gestionnaire en logistique est rattaché au service ateliers et garage qui est responsable de l'entretien et de la maintenance de tous les véhicules de l'Etat (hors police), comptant environ 1'000 véhicules et engins et machines et poids lourds. La personne participe activement au service hivernal, permettant de garantir la viabilité de toutes les voies publiques cantonales, pendant l'hiver.

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Gérer les stocks; établir et tenir des inventaires, contrôler la conformité des marchandises reçues, confronter les stocks physiques et comptables et analyser les écarts.
- Traiter les demandes des ateliers et d'autres services de la direction, distribuer et valoriser le matériel (consommables/pièces/outillage).
- Contrôler et assurer le suivi des moyens; appareils électriques, moyens de surélévation, pharmacies, matériel d'arrimage et levage;
- Contrôler et gérer les flux financiers; contrôler les devis, préparer les bons de commandes, valider les factures et valoriser la marchandise;
- Contrôler les dispositifs de secours en cas d'incendie sur le site (y compris sur les véhicules);
- Participer activement au service hivernal, permettant de garantir la viabilité de toutes les voies publiques cantonales, pendant l'hiver.

INGÉNIEUR / INGÉNIEURE ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET DE SÉCURITÉ (EES)

L'ingénieur / ingénieure équipement d'exploitation et de sécurité peut être en charge de la gestion des équipements d'exploitation de sécurité, de contrôle à distance ou de régulation de différents systèmes (détection incendie, feux de signalisation, ventilation, lumière de guidage, éclairage, luminosité, hygrométrie, tensiométrie). Ses outils permettent de contrôler la disponibilité des équipements répertoriés, de connaître l'avancement dans le cycle de vie de l'équipements et de prévoir leur renouvellement. La personne participe également aux études des besoins relatifs aux futures constructions et aménagements (électricité, informatique, sécurité, appareillages divers, etc).

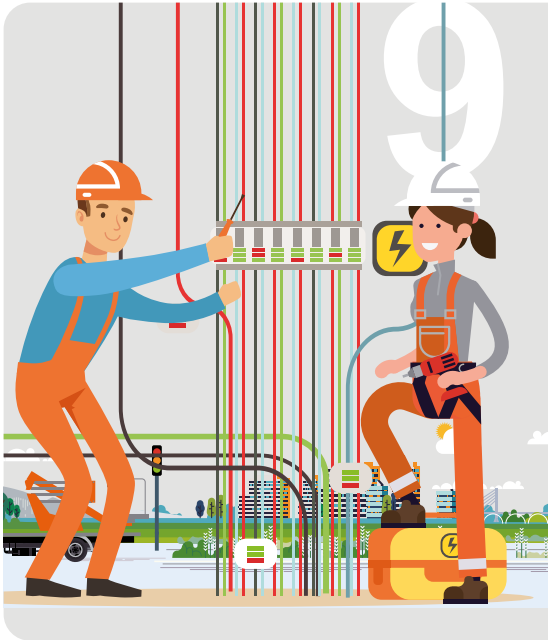

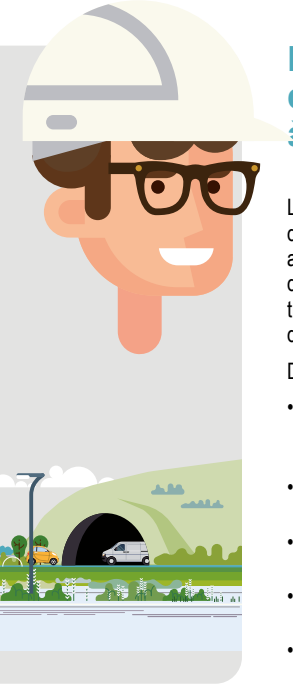

L'ingénieur / ingénieure équipements d'exploitation et de sécurité (EES) à l'office cantonal du génie civil

L'ingénieur / ingénieure EES est rattaché-e au service des ouvrages d'art (SOA) en charge des études et de la réalisation des nouveaux ouvrages d'art du réseau routier cantonal ainsi que de l'entretien des ouvrages existants. Il est chargé de la conception, de la pose, du renouvellement et de l'entretien de l'équipement électromécanique et de sécurité des tunnels et des tranchées couvertes. Les mêmes fonctions se retrouvent également au sein du service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA).

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Assurer la disponibilité et l'exploitation de la totalité des équipements électromécaniques du réseau autoroutier genevois ainsi que pour l'ensemble des ouvrages d'arts cantonaux (pont, tunnel, etc).
- Piloter des projets de renouvellement des équipements électriques de sécurité des ouvrages d'art cantonaux et nationaux;
- Mettre en service des appareils ou des équipements et les intègre dans les infrastructures techniques existantes, nouvelles ou transformées;
- Créer et implémenter des procédures d'interventions inhérentes à l'exploitation des ouvrages;
- Réaliser le suivi budgétaire et financier des dossiers.

INGÉNIEUR / INGÉNIEURE EN GÉNIE CIVIL

L'ingénieur ou l'ingénieure en génie civil assure les projets de construction de la conception à la réalisation (bâtiments, routes, ponts, tunnels, voies ferrées, réseaux de tramways, canalisations, réseaux de distribution d'énergie, de traitement des eaux, barrages, etc.). Les études et travaux que la personne conduit comprennent également la prise en compte dès la définition des besoins des contraintes d'entretien et d'exploitation.

Les ingénieurs ou l'ingénieures en génie civil travaillent autant en entreprises, qu'en bureau d'études ou de contrôle, que pour le compte d'un maître d'ouvrage (qu'il soit privé ou public), ils répartissent leur temps entre le chantier et le bureau.

L'ingénieur / ingénieure en génie civil à l'office cantonal du génie civil

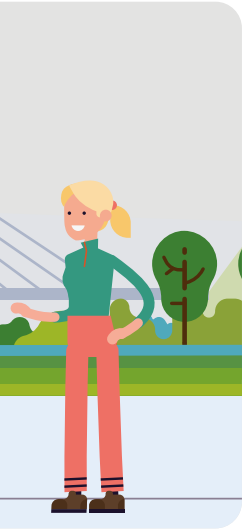

L'ingénieur / ingénieure en génie civil est rattaché-e à la direction des ponts et chaussées (DPC) qui a pour mission de construire et renouveler les infrastructures routières et de transports publics sur domaine public cantonal ; construire, entretenir et renouveler les ouvrages d'art cantonaux (ponts, tunnels, etc.) ; assurer l'assainissement du bruit routier pour les routes cantonales. Cette fonction se retrouve également au sein du SEPRC et du service de la signalisation lumineuse au sein de l'OCT avec leurs propres spécificités.

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Représenter l'Etat propriétaire et / ou maître de l'ouvrage dans le cadre d'aménagements de travaux de génie civil;
- Elaborer des projets de génie civil en collaboration avec des services ou des mandataires et en assurer la coordination et le suivi;
- Superviser des équipes de mandataires et faire respecter les directives de la direction;
- Elaborer les budgets, traiter et contrôler des commandes et factures, assurer le suivi budgétaire;
- Contrôler et valider l'exécution des travaux (déplacements sur les chantiers) et mise en œuvre des garanties;
- Elaborer, organiser, publier et suivre les procédures d'appels d'offres (AIMP) mandataires et entreprises.

INGÉNIEUR / INGÉNIEURE EN RÉGULATION DU TRAFIC

L'ingénieur / ingénieure en régulation du trafic définit et veille à la bonne exploitation des infrastructures pour tous les modes de transport en application des normes et du droit fédéral en vigueur afin de répondre à la demande de mobilité. La personne assure également le pilotage de projets complexes multi partenariaux de mise en œuvre et/ou de planification nécessitant une vision stratégique.

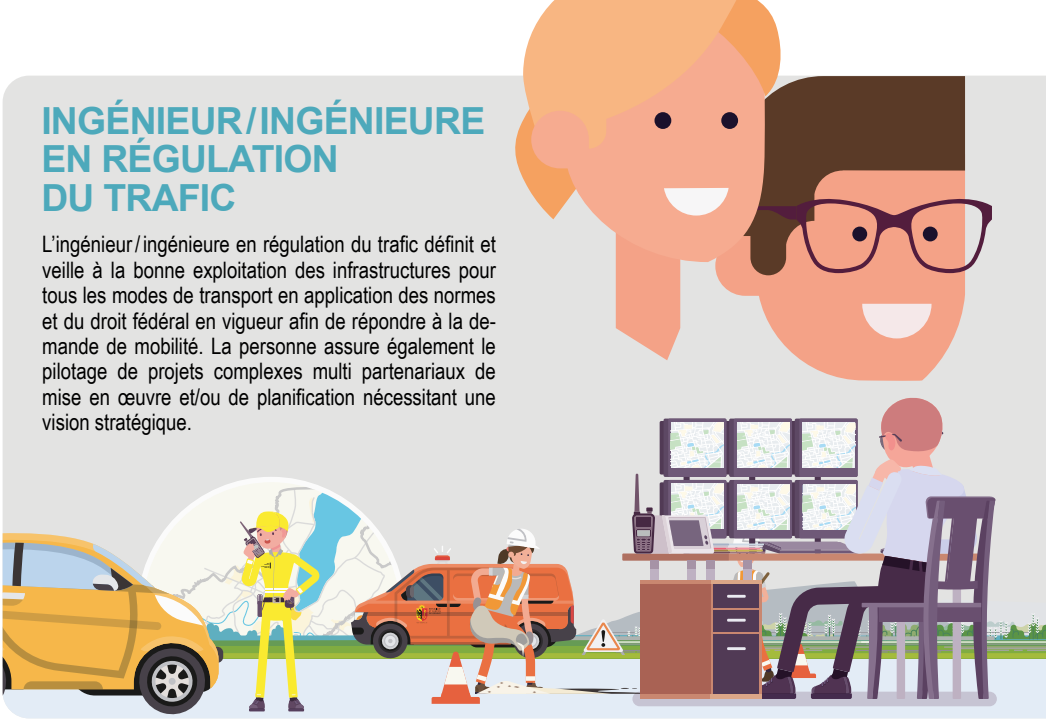

Ingénieur / ingénieure en régulation du trafic à l'office cantonal du génie civil

L'ingénieur / ingénieure en gestion du trafic est rattaché à la direction de la régulation du trafic (DRT) qui a pour missions de définir et piloter le déploiement de la stratégie cantonale de régulation du trafic; la concevoir, la planifier et la mettre en œuvre, soit dans le cadre de projet propre à la direction, soit dans le cadre de projet conduit par les directions régionales et la direction des transports en commun; de définir les principes de gestion du trafic lors des chantiers; de procéder à des améliorations ponctuelles de la signalisation lumineuse (fluidité de la circulation, vitesse commerciale des TPG, sécurité du réseau) et d'assurer le fonctionnement de la Centrale de régulation du trafic (CRT) en partenariat avec la Police et les TPG.

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Elaborer des concepts de régulation du trafic et le développement des programmes de pilotage des équipements de la signalisation lumineuse;
- Conduire des expertises et des analyses techniques en lien avec la gestion du trafic;
- Effectuer lee suivi et le développement du poste centralisé de régulation du trafic (SCALA), nœud central de la gestion du trafic;
- Assister et planifier des projets chantier à fort impact mobilité.

INGÉNIEUR / INGÉNIEURE EN TRANSPORTS

L'ingénieur ou l'ingénieure en transports étudient et élaborent des projets très divers liés aux déplacements de personnes et de marchandises (sur routes, sur rails, sur eaux), aux stationnements de véhicules, aux espaces piétonniers ou réservés aux transports non-motorisés. Sur la base de modèles et de simulations, ils réalisent des études qui tiennent compte de l'environnement, de la sécurité et du confort des réseaux publics et privés, planifient les offres puis collaborent à la réalisation des infrastructures.

Ingénieur / ingénieure en transports à l'office cantonal du génie civil

L'ingénieur / ingénieure en transports est rattaché au sein de la direction des transports collectifs qui a pour mission de définir, planifier la stratégie cantonale en matière de transports publics (réseau ferroviaire, tramway, bus, trolleybus et lacustre) et superviser sa mise en œuvre. Elle pilote également l'élaboration des nouveaux projets ; assure la responsabilité du plan d'action pluriannuel des transports collectifs ; coordonne et assure le suivi de la législation cantonale y relative; gère les relations contractuelles ainsi que les partenariats avec les autorités communales, cantonales, fédérales, transfrontalières et les prestataires concernés (Unireso, TPG, SMGN, CFF, SNCF, …). Cette fonction se retrouve également dans les directions régionales.

Dans son travail au quotidien, la personne assure les missions suivantes:

- Identifier les besoins de mobilité (études prospectives);
- Planifier et mettre en œuvre des projets d'infrastructure de transports collectifs nécessitant une vision stratégique (dans le respecte de l'enveloppe budgétaire allouée);
- Conduire des études techniques nécessaires à l'élaboration des dossiers requis par la procédure fédérale et/ ou cantonale;
- Coordonner les activités des services de l'Etat et des partenaires externes au niveau technique (dont partenaires français);
- Conduire le traitement d'oppositions issues de la consultation publique;
- Veiller à la faisabilité et la cohérence des propositions, à leur adéquation avec les planifications directrices en matière de mobilité et les autres politiques publiques;
- Participer aux projets de nouvelles infrastructures de transports publics afin d'en garantir la pertinence sur le plan exploitation et optimisation de la subvention cantonale.

TECHNICIEN / TECHNICIENNE DE MAINTENANCE

Le technicien ou la technicienne de maintenance est responsable du bon fonctionnement des équipements techniques et mécanique, de l'électricité, des automatismes et de la régulation. La personne est chargée d'éviter les pannes en assurant un suivi régulier des machines et équipements.

1

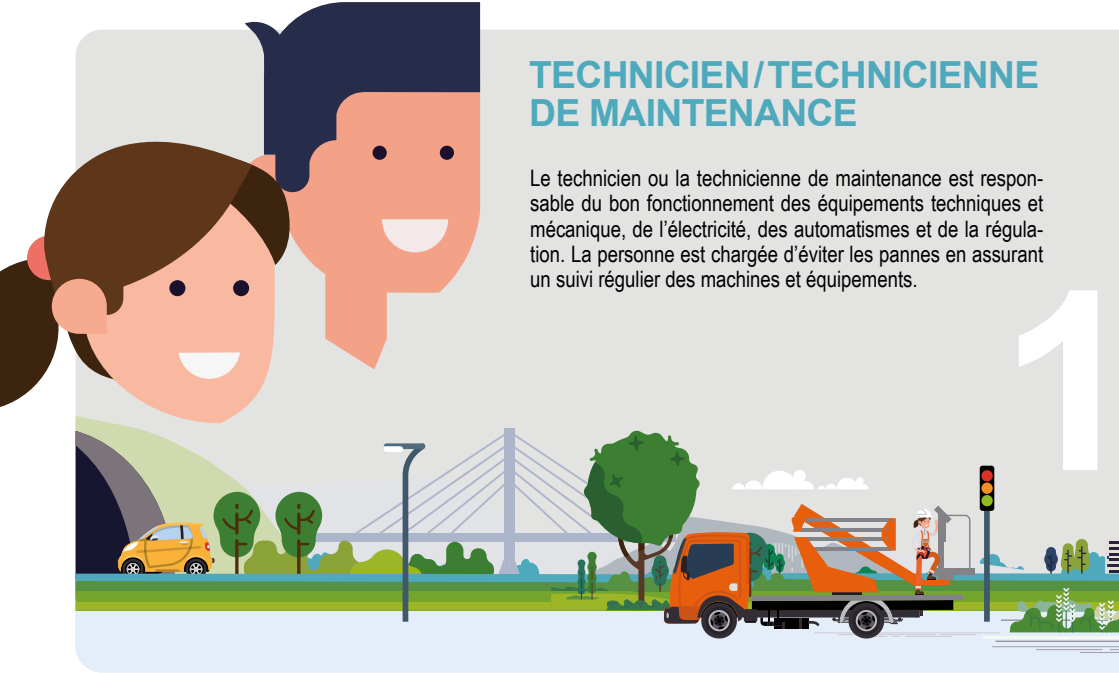

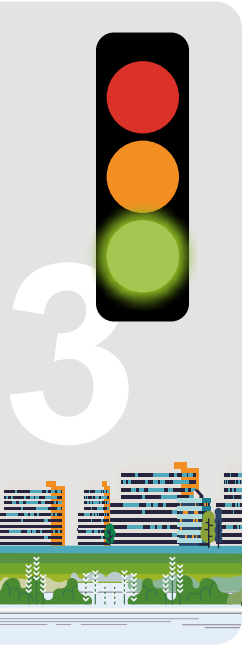

Le technicien ou la technicienne de maintenance à l'office cantonal des transports

Le technicien ou la technicienne de maintenance est rattaché-e au secteur de la signalisation lumineuse (SL) qui a pour mission d'entretenir et assurer en tout temps le bon fonctionnement de la signalisation lumineuse, mais également de construire et rénover les équipements liés à la signalisation lumineuse routière.

Dans son travail au quotidien, la personne poursuit les missions suivantes:

- Assurer le suivi des projets et assurer la coordination en phase de réalisation en matière de signalisation lumineuse.
- Planifier et assurer l'organisation de la gestion de la mise en œuvre, au travers de la conception, de la réalisation et de l'exploitation, de la signalisation lumineuse.
- Assurer toute mise en œuvre en transversalité avec les secteurs du service technique.
- Planifier et coordonner les travaux entre les différents corps de métier.
- Assurer et contrôler l'application des normes en matière de construction et en valider l'exécution auprès des entreprises.
- Surveiller et contrôler les installations de signalisation lumineuse du canton, et en assurer en permanence son fonctionnement et sa maintenance. 7j/7j et 24h/24h
- Assurer le fonctionnement et la gestion des câbles d'interconnections entre les contrôleurs de carrefours et les centraux de la gestion de Trafic.

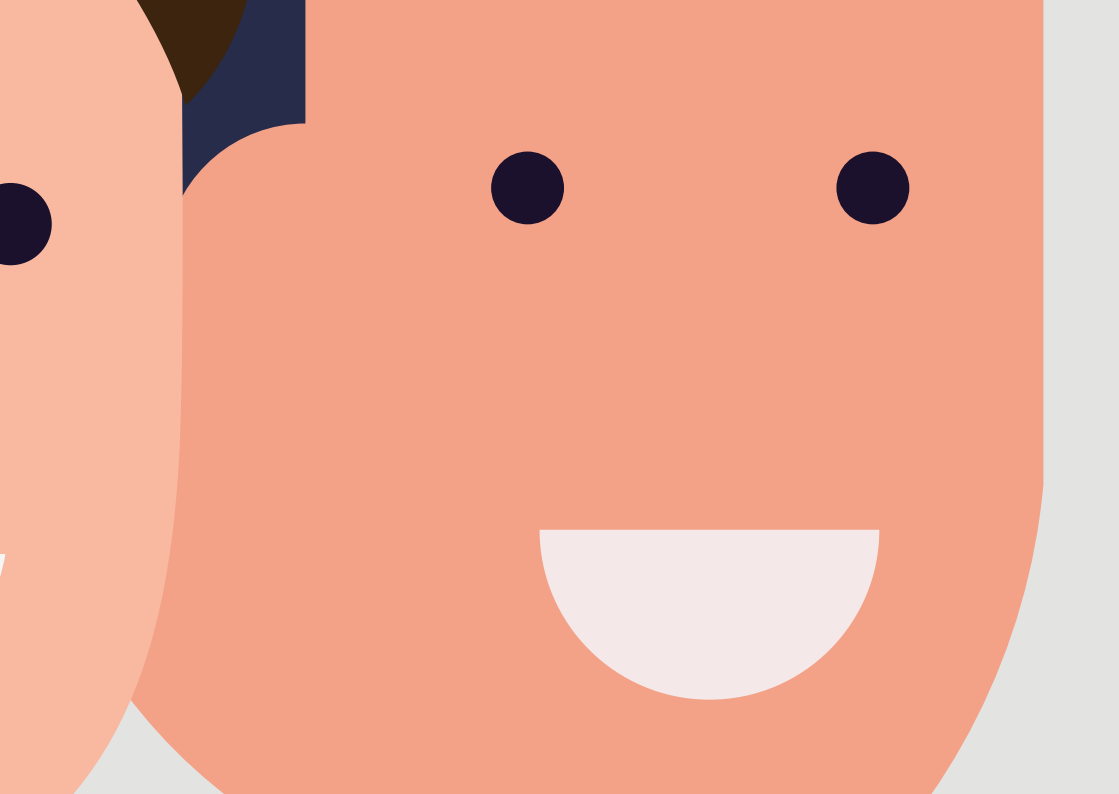

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

metiersdelamobilite.ge.ch